Support TP 1

I-Les différents types de médicaments

Il existe trois types de médicaments:

1-le médicament magistral :

Préparé extemporanément à la demande par le pharmacien selon la composition décrite par le médecin qui doit indiquer la forme pharmaceutique, éventuellement des procédés de fabrication ainsi que l'identité du malade. Ce type de médicament est destiné à un seul malade (exemple : préparation dermatologique).

2-le médicament officinal :

Tout médicament préparé (à l'avance) en pharmacie selon les indications de la pharmacopée et destiné à être dispensé directement aux patients approvisionnés par cette pharmacie. Exemples ; Alcool iodé, Eosine, vaseline salicylée...

3-le médicament de spécialité:

Soumis à la procédure d'AMM, c'est tout médicament préparé à l'avance, présenté sous un conditionnement particulier et caractérisé par une dénomination spéciale. Tout médicament n'est donc pas une « spécialité ». Bien noter les 3 critères qui font la spécialité :

- la fabrication industrielle, en série ;
- le conditionnement, boîtage, notice, etc.
- le nom du médicament : le nom de marque, nom déposé, nom commercial.

Les spécialités pharmaceutiques représentent l'essentiel des médicaments utilisés aujourd'hui. On distingue deux catégories de spécialité :

- **3-1-Spécialité de référence « princeps » :** c'est la copie originale, appelée par son nom commercial : KÉTUM, CLAMOXYL,...
- **3-2-Spécialité générique d'une spécialité de référence,** celle qui a la même composition qualitative et quantitative en principe(s) actif(s), la même forme pharmaceutique et dont la bioéquivalence avec la spécialité de référence est démontrée par des études de *biodisponibilité* appropriées. Ne peut être obtenue qu'au moins 15 à 20 après la mise sur le marché du princeps, elle est appelée par son nom générique, également appelé la dénomination commune internationale(DCI) :

Spécialité de référence « princeps »	Spécialité générique correspondant
CLAMOXYL	Amodex, Agram, Amophar, Amoxicilline EG
• VOLTARÈNE	Voldal, Diclofénac Arrow, Xenid,
• LUTÉNYL	Aucun générique pour le moment (avril 2003)

II-Dénomination des médicaments :

On distingue plusieurs noms pour un médicament :

1-Le nom chimique qui correspond à la formule chimique, élaboré suivant les règles strictes édictées par IUPAC ; exemple : -acide acétylsalicylique (2-acetyloxybenzoic acid)

- acide 2-[3-Benzoylphenyl]propionique

2-La dénomination commune internationale : attribuée par l'OMS, permet de regrouper selon des assonances voisines des produits de la même classe pharmacologique (anticalcique : amlodipines, micardipines,...) ; exemple :- l'acide acétylsalicylique en DCI c'est l'aspirine.

- acide 2-[3-Benzoylphenyl]propionique en DCI c'est le Kétoprofène.

3-Les noms commerciaux : se réfère aux seuls impératifs commerciaux, le signe * ou « ® » veut dire « registred » car ce nom est une propriété commerciale.

exemple:

- -acétyl salicylique = aspirine(DCI) = Aspegic*, Kardegic*(noms commerciaux).
- acide 2-[3-Benzoylphenyl]propionique= le Kétoprofène(DCI)= PROFENID[®] (nom commercial).

III- constitution d'un médicament :

Un médicament est constitué de :

1-le (ou les) principe(s) actif(s) (active principle(s)):

C'est le médicament proprement dit, c.-à-d., toute substance entrant dans la composition des médicaments et responsable de leur effet pharmacologique. Ex : pénicilline G.

2- l'(ou les) excipient(s) (excipient(s)) :

Constituant inactif du médicament. Il facilite l'administration du principe actif. L'excipient peut être un colorant, conservateur, diluant, agrégant. Ex : eau physiologique pour préparation et injection de la pénicilline.

Il peut être à l'origine d'effets indésirables, on parlera alors d'excipient à effet notoire (allergie aux sulfites, hyperglycémie pour le fructose,...).

V1- formes médicamenteuses :

-formes solides:

Poudre, comprimés, gélules,...

-formes semi-solides :

Pâtes, suppositoires, ...

-formes liquides:

Injectables (ampoules incolores) ou buvable (verre coloré).